

ATELIER DES TERRITOIRES GUYANE

Faire de l'eau
une ressource pour
l'aménagement



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



L'EAU ET L'AMÉNAGEMENT :

Stratégie d'action
de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Un réseau hydrographique dense qui draine des plaines inondables et alimente des zones humides bordant la mer.



Contraintes – Atouts - Enjeux

CONTRAINTES

Milieux naturels dégradés/salubrité publique ← eaux polluées

- Inondations (dégradations matérielles, perturbent activités) ← dysfonctionnement réseaux

- Obstacles à la mise en œuvre des infrastructures (à l'entretien des zones ← nécessité de nouvelles structures de gestion des eaux de pluies)

ATOUPS

- Zones naturelles préservées au cœur de la ville (mangroves, pripris...)

- Axes de communication naturels et historiques

- Valeur patrimoniale, paysagère

- Usages vivriers (pêche, collecte crustacés...)

- Améliorer la qualité de l'eau (assainissement collectif et non collectif)

ENJEUX

- Éviter les inondations fréquentes

- Prévoir des aménagements adaptés aux contraintes hydrauliques

- Mettre en valeur le réseau hydrographique

- Distribution une eau potable de qualité avec des installations

Missions de la CACL en matière de GESTION DES EAUX PLUVIALES

2 compétences

- Service publique de gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

ENJEUX/CONTRAINTES:

-Un réseau dense, construit au coup par coup, avec un **enchevêtrement de propriétaires**

-Nombreux **ouvrages mal/sous dimensionnés**

-Fortes pluies, faible altitude et entrées d'eaux marines
→**évacuation difficile**

-**Qualité de l'eau très dégradée** (habitat informel, assainissement non collectif défaillant, dysfonctionnement du réseau collectif dû au mauvais fonctionnement du pluvial)

-Pression urbaine forte et mal maîtrisée (**remblais de zones humides, busage de canaux...**)



Missions de la CACL en matière de GESTION DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF :

Restaurer la fonctionnalité hydraulique et la qualité des milieux aquatiques, naturels ou artificiels : canaux, cours d'eau, bassins, zones humides

Stratégie d'action :

❖ **Gérer les eaux pluviales lors des épisodes de pluie normaux : collecte, stockage, évacuation en évitant les débordements**

- Identifier et réaliser des travaux sur le réseau existant
- Entretenir les réseaux
- Réaliser et faire réaliser des réseaux d'eaux pluviales correctement conçus et dimensionnés et des ouvrages de stockage des eaux pluviales lorsque les ouvrages en aval sont sous-dimensionnés

❖ **Limiter les impacts en cas d'inondation (fortes pluies peu fréquentes)**

- Favoriser la prise en compte des écoulements de crue dans les aménagements
- Aménager des zones d'expansion des crues (espaces publics inondables, aménagement des zones non constructibles des PPR)

❖ **Restaurer la fonctionnalité écologique et la qualité paysagère des milieux aquatiques**



Missions de la CACL en matière de GESTION DES EAUX PLUVIALES

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

❖ SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
résultats attendus début 2019 :

- Programme de travaux
- Zonage pluvial et prescriptions

❖ CARTOGRAPHIE SIG DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (en cours de finalisation)

- Identifier et caractériser chaque ouvrage (linéaire, dimensions, propriétaire, suivi entretien...)
- Localiser les dysfonctionnements
- Établir des prescriptions pour les projets d'aménagement

❖ Mettre en œuvre la SLGRI via un PAPI (programme d'action de prévention des inondations) – 2018/2019



Missions de la CACL en matière de GESTION DES EAUX PLUVIALES

PISTES DE RÉFLEXION

❖ **Définir une typologie des canaux/cours d'eau et aménagement/entretien associés en fonction de leurs caractéristiques hydraulique/paysagère/écologique**

Exemple : canal en zone naturelle → favoriser l'implantation d'une végétation non envahissante, pour limiter l'entretien et restaurer la biodiversité

Cours d'eau en zone urbaine → traitement du lit avec techniques minérales ou génie végétal, aménagement paysager des berges, création

❖ **Assurer la fonctionnalité et la valorisation des ouvrages de rétention**

Exemple : mutualiser les ouvrages à l'échelle d'un bassin versant : un seul ouvrage plutôt que plusieurs petits non fonctionnels – créer des ouvrages le long de canaux (Eau Lisette)

Aménager les ouvrages de façon à restaurer/créer une fonction écologique et paysagère

❖ **Engager des travaux de restauration des milieux aquatiques remarquables**

Exemple : lutte contre les rejets d'eaux usées diffus (noues, tranchées...)

Reprise des ouvrages sous-dimensionnés

Suppression des clôtures, remblais sauvages



EAU ET ASSAINISSEMENT

ETAT DES LIEUX :

- Retard infrastructurel en assainissement collectif
- ANC non conformes à la réglementation
- Rejets eaux usées non ou prétraitées dans le réseau pluvial (busé ou à ciel ouvert)

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE :

- Schéma Directeur d'Assainissement de la CACL :
 - Date de 2004 - Révision lancée courant 2018
 - Définit les zones classées en AC et ANC
 - Définit et priorise les travaux à réaliser
 - Sa mise en œuvre est encore en cours

Des problématiques différentes :

-Assainissement collectif

- Création de réseau de collecte
- Réhabilitation de réseau vétuste
- Problématique des Eaux Claires Parasites, nécessité d'un réseau EP efficace

-Assainissement non collectif

- Mise en œuvre du contrôle de l'existant
- Problématique de la mise aux normes

Pour de mêmes enjeux sanitaires et environnementaux :

-Résorber les rejets d'eaux usées non ou prétraités dans les réseaux d'eaux pluviales :

- Résorber les pollutions du milieu naturel, de pair avec l'aménagement de « cours d'eau »
- Résorber les nuisances à la population
- Résorber l'exposition de la population aux eaux usées ainsi que les risques sanitaires



Critère de priorisation pour la mise en œuvre de l'AC :

- Secteurs denses
- Parcelle restreintes
- Secteurs sujets à des problématiques

Principaux secteurs prioritaires sur le territoire :

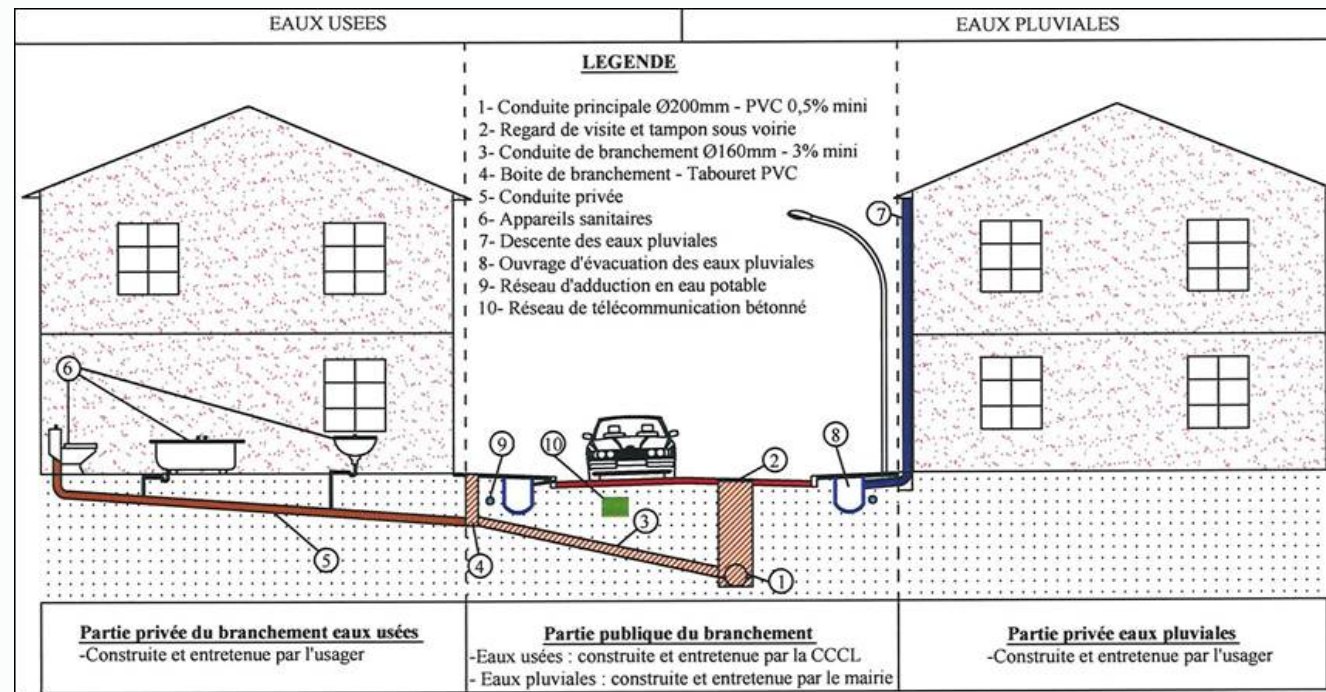
- Cités périphériques au centre-ville de Cayenne

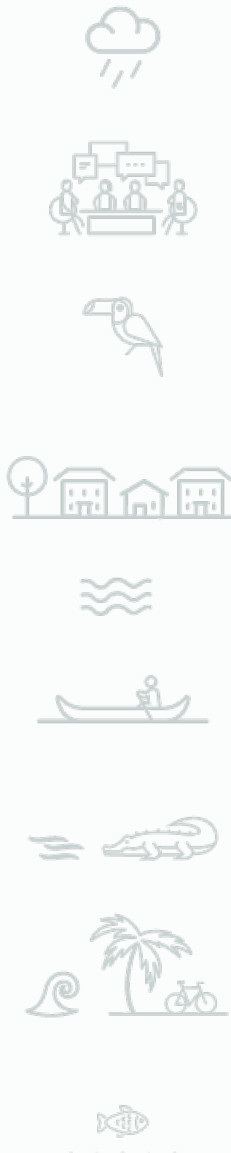


EAU ET ASSAINISSEMENT

Difficultés liées à la mise en œuvre de l'AC :

- Travaux en zone urbaniser déjà pourvu en réseaux de tout type (pluvial, électrique, eau potable, Telecom, fibre) → coûts plus élevés
- Raccordement des habitations une fois les ouvrages en service
 - Contraintes financière
 - Suivre l'évolution de l'urbanisation (réseau et STEU)





LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

une compétence Historique qui existe depuis 1997 - Service publique d'Alimentation en Eau Potable.

OBJECTIF :

Des bases inchangées, un service en perpétuel évolution pour répondre aux demandes de plus en plus exigeantes des habitants de notre territoire.

Stratégie d'action mise à jour :

❖ Un schéma directeur mis à jour en 2015

- Identifier et réaliser des travaux sur le réseau existant (la fréquence des réhabilitation sur notre réseau).
- Renforcer et cibler les améliorations service en intégrant les nouvelles infrastructures construites sur notre territoire.
- Renforcer le maillage

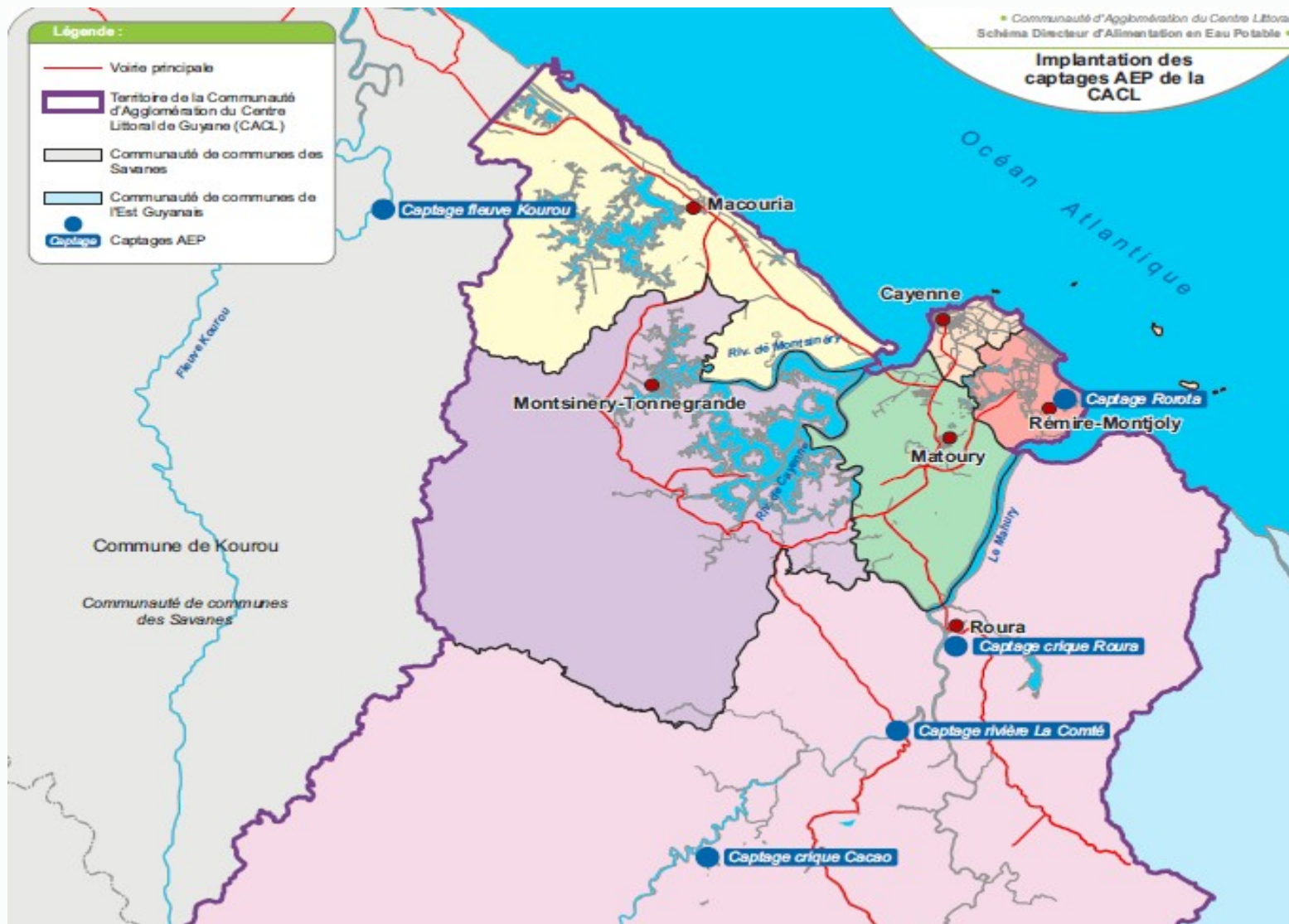
❖ Un volet du schéma directeur sur les zones d'habitats spontanée

- Comment desservir ces zones en corrélation avec les maires

❖ Les écarts

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE



LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR :

- ❖ Identifier et réaliser les travaux existants:
 - Rentrer dans les exigences du Grenelle 2 pour atteindre progressivement un rendement de réseau de 85%,
 - Améliorer les paramètres que nous devons aux usagers sur notre réseau,
 - Coordonner lorsque cela est possible les travaux avec les autres partenaires et accompagner des projets d'aménagement urbain et d'amélioration du cadre de vie,
- ❖ Renforcer et cibler les améliorations service en intégrant les nouvelles infrastructures construites sur notre territoire:
 - Pour soutenir le développement de l'ouest de notre territoire, nous avons anticipé en diversifiant la ressource l'exemple Matiti,
 - Les grands projets de 2015 intégrés au SDAEP, adaptés aux évolutions des contraintes pour apporter l'une des bases de l'aménagement.

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR :

❖ Renforcer le maillage.

- Hormis les projets communaux, la CACL maîtrise le déploiement de son réseau entre réseau et usine pour rapprocher au plus proche des usagers la desserte

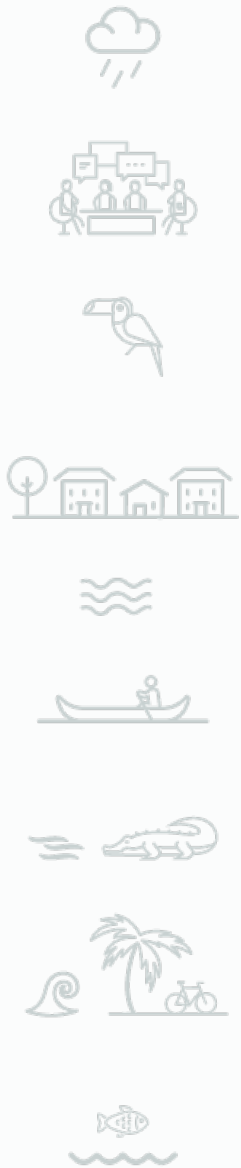
Un volet du schéma directeur sur les zones d'habitats spontanée

❖ Les bornes fontaines

- Bien avant le schéma directeur, l'ARS, puis la CACL ont déployé un réseau de près d'une 30 de bornes fontaines monétiques sur le territoire
- Objectifs : apporter une première réponse à la problématique d'eau potable sur les secteurs spontanées
- En attendant des projets plus viable

Les écarts

- Alimentation avec des unités autonomes pour impulser un aménagement plus souple, « business case » FAVARD



LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

« Business case » FAVARD



LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

DES PISTES DE RÉFLEXION, POUR ALLER PLUS LOIN ?

- ❖ Comment accompagner les projets de bornes fontaines dans un projet structurant en gardant en tête l'équité envers tout les usagers (comment déployer le réseau sur tout le territoire) ?
- ❖ Les écarts : comment trouver le bon équilibre entre tirer du réseau et créer des zones de productions localisées sans déséquilibrer le contrat de DSP ?
- ❖ Améliorer l'image de l'eau potable pour continuer à investir sur des territoires en développement.
- ❖ Mutualiser des projets d'aménagement et des chantiers de travaux pour réduire la gêne aux usagers, réduire les délais de travaux et mutualiser la mobilisation des subventions. Se projeter dans l'avenir.